

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Le 15 juin 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 5 juin 2020.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAOUI, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Yannick GERNY, Dada MUSAFIRI, Georges DECORDE-CACO, Jérôme LANGLOIS, Salima REGAIA, Gérard THOUMINE, Sylvie DUMONT-PRIEUX, Tony PLEY, Sengded CHANTHAPANYA, Najat MASDAN, Sylvain GODIER, Nadège SIMON, Lou HIVER, Sylvie MICHEL, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Sylvie MOUTIERS à Erwann BERNET

SECRETARE DE SEANCE : Abderrahmane ZERROUKY

La séance est ouverte à 20h.

Tenue de la séance du conseil municipal du 15 juin 2020 à huis clos

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la tenue de la séance du conseil municipal du 15 juin 2020 à huis clos.

Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Baya MOUNKAR :

- PREND ACTE du présent rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Vote des taux des impôts communaux

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2020 tels que proposés, à savoir :
 - Taxe d'habitation : 18,46 %
 - Taxe foncière bâtie : 29,45 %
 - Taxe foncière non bâtie : 52,19 %

Budget principal – Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à majorité :

- APPROUVE le budget primitif 2020 du budget principal,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Budget principal - Décision modificative n° 2020-01

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	79 000.00
	Chapitre 922	- 225 000.00
	Chapitre 923	- 99 000.00
	Chapitre 924	-129 000.00
	Chapitre 925	+55 000.00
	Chapitre 929	+60 000.00
	Chapitre 939	25 000.00
	Total	- 234 000.00

Recettes	Chapitre 922	-174 000.00
	Chapitre 923	-10 000.00
	Chapitre 926	-50 000.00
	Total	-234 000.00

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	25 000.00
	Total	25 000.00

Recettes	Chapitre 919	25 000.00
	Total	25 000.00

Budget Opérations Economiques – Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe des opérations économiques.

Budget Vente d'énergie – Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2020 du budget vente d'énergie.

Répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 selon les tableaux ci-joints.

Délégations de fonction par le Maire aux conseillers municipaux et indemnités de fonction aux membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer la majoration au titre de l'attribution de la dotation de solidarité urbaine
- FIXE, à compter du 25 mai 2020, les indemnités de fonction aux taux suivants :
 - Maire : 86,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 à ce jour ; cet indice pourra être amené à évoluer
 - 1^{er} Adjoint : 40,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 ; cet indice pourra être amené à évoluer
 - Adjoints (9) : 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 ; cet indice pourra être amené à évoluer
 - Conseillers municipaux avec délégation spéciale (13) : 11,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 ; cet indice pourra être amené à évoluer
 - Conseillers municipaux avec missions particulières (5) : 4,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; cet indice pourra être amené à évoluer

Mesdames BACHELEY, MASDAN et REGAIA quittent la séance.

Délégations générales du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DELEGUE à M. le Maire les attributions énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et exposées ci-dessus
- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18
 - les compétences déléguées ci-dessus sont également consenties par ordre de priorité en cas d'empêchement de M. le Maire, et sans préjudice des délégations consenties dans le cadre de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - au Premier Maire Adjoint, et si lui-même est empêché aux adjoints dans l'ordre de leur nomination.

Délégation du Conseil Municipal en matière d'emprunt conformément à l'article L2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DELEGUE à M. le Maire les attributions énumérées à l'article L. 2122-22 §3 du Code Général des Collectivités Territoriales et exposées ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire
 - à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération ;
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
 - à résilier l'opération arrêtée ;
 - à signer les contrats d'emprunts répondant aux conditions posées par la présente délibération dans la limite des crédits ouverts aux différents budgets ;
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par la présente délibération ;
 - à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;

- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soule dans le capital ;
 - et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
 - et enfin, à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18
 - les compétences déléguées ci-dessus sont également consenties par ordre de priorité en cas d'empêchement de M. le Maire, et sans préjudice des délégations consenties dans le cadre de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - au Premier Maire Adjoint, et si lui-même est empêché aux adjoints dans l'ordre de leur nomination.

Rémunération des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE la rémunération des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature au regard de la liste des cadres d'emplois ci-jointe.

Rapport annuel sur les acquisitions et cessions pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- PREND acte du rapport sur les acquisitions et cessions foncières en 2019.

SHEMA – Approbation de la modification des statuts – Autorisation de signer le protocole d'actionnaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les statuts modifiés de la Société d'économie mixte SHEMA joints en annexe.
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'actionnaires joint en annexe et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SHEMA - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2012 à 2017

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- ❑ PREND ACTE de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SHEMA pour les exercices 2012 à 2017

4 Avenue de Cambridge – Achat par la ville à la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement – 25 places de parking

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de l'acquisition, à l'euro symbolique, par la ville de 25 lots de copropriété au sein de l'immeuble ODYSSEE. Ces lots de copropriété correspondent à des places de parking. L'immeuble ODYSSEE est situé 4 avenue de Cambridge. Les frais d'acte notarié étant à la charge de la ville d'Hérouville Saint-Clair,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier Maire Adjoint, à signer l'acte authentique d'achat,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à Maître Pauline PASCREAU, notaire, 24 rue Fred Scaroni, 14000 CAEN.

3 Square du Théâtre – lot n° 302 – Vente par la Ville à Monsieur et Madame R'MAL Abdelhak

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- RAPPORTE la délibération n°2019/07/109 du 1^{er} juillet 2019 relative à la mise en vente d'un bien sous la forme d'une vente notariale interactive,
- DECIDE de la vente à Monsieur et Madame R'MAL Abdelhak d'un bien sis à Hérouville Saint-Clair, 3 Square du Théâtre d'une contenance de 125,01 m² inclus au sein de l'ensemble immobilier complexe d'une « Résidence de l'horloge » datant de 1987 et cadastré en section DC numéro 12 pour une contenance totale de 2 763 m², moyennant un prix de vente de 80 000 euros net vendeur. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- MANDATE à cet effet l'étude DVML, rue du Docteur Rayer à CAEN.
- AUTORISE Monsieur Laurent MATA, Premier Adjoint au Maire, à signer tous les documents afférents à cette opération et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Impasse des Ormes - Cession à Monsieur LAMACHE Jérôme d'une emprise d'environ 1 300 m² extraite des parcelles CY numéros 9 et 10 d'une contenance totale de 2 882 m² - modification de la délibération n°2020.01.26 du 6 janvier 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- MODIFIE la délibération n°2020.01.26 du 6 janvier 2020 et DECIDE de faire financer par M. Jérôme LAMACHE les travaux de voirie et réseaux divers menés sous maîtrise d'œuvre de la Ville à hauteur de 25 000 €,
- Les autres dispositions de la délibération n°2020.01.26 du 6 janvier 2020 demeurent inchangées et applicables, étant précisée que la vente à M. Jérôme LAMACHE, au prix inchangé de 105 000€, concerne une emprise modifiée de 1300m² extraite des parcelles CY numéros 9 et 33 d'une contenance totale de 2 882 m²,
- AUTORISE M. Laurent MATA, Premier Maire Adjoint, à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, notaires, rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

Approbation du règlement intérieur du service de restauration scolaire municipale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire municipale, ci-joint.

Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020-2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020-2021, selon le tableau en annexe.

Tarifification des accueils de loisirs périscolaires pour l'année 2020-2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs du service d'accueil en garderie périscolaire pour l'année 2020-2021, repris dans le tableau joint en annexe A.
- ADOPTE les tarifs du service d'accueil de loisirs du mercredi pour l'année 2020-2021, repris dans les tableaux joints en annexe B.

Mesdames BACHELEY, MASDAN et REGAIA entrent en séance.

Approbation du règlement intérieur du service municipal de transport scolaire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du service municipal de transport scolaire, ci-joint.

Détermination des commissions municipales et désignation des membres

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CREE les 5 commissions suivantes :
 - Emploi, insertion, formation, développement économique
 - Logement, politique de la ville, solidarités, citoyenneté, diversité, vie associative, culture, relations internationales
 - Education, petite enfance, sports, jeunesse
 - Aménagement du territoire, urbanisme, environnement, cadre de vie, travaux
 - Finances, ressources humaines, administration publique
- DESIGNER les représentants suivants au sein de ces commissions :

Aménagement du territoire - Urbanisme - Environnement - Cadre de vie - Travaux	Ghislaine RIBALTA
	Patrick MAROLE
	Sylvain GODIER
	Tony PLEY
	Jérôme LANGLOIS
	Sylvie MICHEL-VALETTE
	Jean-Christophe GAUCHARD
	Hélène FREREUX
Finances - Ressources Humaines - Administration publique	Laurent MATA
	Agnès DOLHEM
	Lou HIVER
	Caroline BOISSET
	Gérard THOUMINE
	Jérôme LANGLOIS
	Vincent LOUVET
	Jean-François ALY
Relations internationales- Culture - Vie associative - Solidarités- Logement- Citoyenneté - Politique de la ville	Agnès DOLHEM
	Baya MOUNKAR
	Erwann BERNET
	Abderrahmane ZERROUKY
	Lamia MEKKAOUI
	Sylvie MOUTIERS
	Hélène FREREUX
	Small CHADLI
Insertion - Emploi- Formation - Développement économique	Erwann BERNET
	Frédéric CARLUER
	Baya MOUNKAR
	Salima REGAIA
	Sengded CHANTHAPANYA
	Sylvie DUMONT-PRIEUX
	Elise CASSETTO GADRAT
	Jean-François ALY
Education - Petite enfance - Sport - Jeunesse	Caroline BOISSET
	Philippe HANNOT
	Abderrahmane ZERROUKY
	Dada MUSAFIRI
	Yannick GERNY
	Karine BACHELEY
	Small CHADLI
	Elise CASSETTO GADRAT

Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ARRETE le nombre de membres élus à 8
- DESIGNE les 8 membres suivants au scrutin de liste
 - Erwann BERNET
 - Sylvie MOUTIERS
 - Gérard THOUMINE
 - Sylvie DUMONT - PRIEUX
 - Catherine JANICKI
 - Ghislaine RIBALTA
 - Karine BACHELEY
 - Smaïl CHADLI

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer la commission d'appel d'offres.
- DECIDE de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Titulaires	L. MATA
	G. RIBALTA
	P. MAROLE
	G. THOUMINE
	V. LOUVET
Suppléants	A. DOLHEM
	Ph. HANNOT
	S. CHANTHAPANYA
	G. DECORDE-CACO
	E. CASSETTO-GADRAT

Commission d'appel d'offres - approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération

Désignation des membres de la Commission délégations service public

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer la commission délégations service public.
- DECIDE de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission délégations service public

Titulaires	L. MATA
	A. ZERROUKY
	J. LANGLOIS
	A. DOLHEM
	JC. GAUCHARD
Suppléants	C. BOISSET
	T. PLEY
	B. DUMONT-PRIEUX
	S. CHANTHAPANYA
	H. FREREUX

Commission délégations service public – approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération

Désignation des représentants de la Ville au sein de la commission consultative des usagers des services publics locaux

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui sera constituée pour la durée du mandat municipal.
- DECIDE de procéder, à l'élection des membres devant composer la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui sera constituée pour la durée du mandat municipal
 - 7 membres du conseil municipal

- L. MATA
- A. ZERROUKY

- J. LANGLOIS
- A. DOLHEM
- Y. GERNY
- H. FREREUX
- JC. GAUCHARD

★ 7 représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal

- Association des Habitants du Quartier de la Grande Delle
- Association des Habitants du Quartier du Bois
- Association Loisirs et Détente et de l'Environnement des Habitants de Lebisey
- Association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)
- Association Unir la Ville
- Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Club de la Retraite Active (CRAC)

Commission consultative des usagers des services publics locaux – approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération

Désignation des représentants de la commune aux Conseils d'Ecoles maternelles et élémentaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNNE un représentant de la Ville au sein de chaque Conseil d'Ecole :

Ecole primaire Poppa de Valois	E. BERNET
Groupe scolaire Montmorency : école maternelle et école élémentaire	P. MAROLE
Groupe scolaire Gringoire : école maternelle et école élémentaire	G. THOUMINE
Groupe scolaire Lebisey / Boisard	K. BACHELEY

Ecole primaire Blaisot	T. PLEY
Groupe scolaire S. Veil : école maternelle et école élémentaire	B. MOUNKAR
Groupe scolaire Freinet : école maternelle et école élémentaire	G. RIBALTA
Groupe scolaire C. Haigueré : école maternelle et école élémentaire	L. MATA

Désignation des délégués de la commune au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées et de l'EREA

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER les membres titulaires et suppléants dans les Conseils d'Administrations des collèges, lycées et EREA

NOMS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège P. Varignon	C. BOISSET JC. GAUCHARD	C. JANICKI V. LOUVET
Collège N. Mandela	Ph. HANNOT S. GODIER E. GADRAT- CASSETTO	T. PLEY C. BONNE S. CHADLI
C.L.E. - Conseil d'école, les décisions sont soumises au Conseil d'Administration du Lycée Fresnel de Caen (le CLE en étant une antenne) et Conseil discipline	C. BOISSET	B. MOUNKAR
Lycée Allende	C. BOISSET J. LANGLOIS V. LOUVET	F. CARLUER S. DUMONT- PRIEUX H. FREREUX
E.R.E.A.	C. BOISSET JC. GAUCHARD	K. BACHELEY H. FREREUX

Désignation des délégués de la commune au sein de la Société d'Economie Mixte pour la Maîtrise et la Récupération d'Energie Thermique (SEMMERET)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE M. Laurent MATA et M. Jérôme LANGLOIS pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour la Maîtrise et la Récupération d'Energie (SEMMERET), M. Laurent MATA étant également désigné pour siéger à l'assemblée générale.

Désignation des délégués de la commune au sein de la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE M. Rodolphe THOMAS pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement

Désignation des représentants de la commune au sein de la SPLA Caen Presqu'île

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- ❑ DESIGNE M. Rodolphe THOMAS pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SPLA Caen Presqu'île,
- ❑ DESIGNE M. Rodolphe THOMAS pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLA Caen Presqu'île,
- ❑ DESIGNE Mme Ghislaine RIBALTA pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SPLA Caen Presqu'île, en qualité de censeur
- ❑ AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société DPC de Mondeville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER M. Rodolphe THOMAS en tant que représentant titulaire et Mme Ghislaine RIBALTA en tant que représentant suppléant de la Ville au sein de la Commission de Suivi de Site à Mondeville.

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du conseil de discipline de recours

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER M. Laurent MATA en qualité de représentant des collectivités locales auprès du conseil de discipline de recours.

Désignation d'un représentant de la Commune chargé des questions de défense et anciens combattants

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER M. Philippe HANNOT en tant que représentant du conseil municipal chargé des questions de défense et anciens combattants

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Sylvie MOUTIERS en tant que représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.)

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire



Rodolphe THOMAS

